



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Lois

Question écrite n° 131548

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur l'article L. 423-6 du code de la construction et de l'habitation modifié par l'article 130 de loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de qualité de droit. Un décret en Conseil d'État doit prévoir la possibilité de création de structures de coopération entre organismes d'habitations à loyer modéré. Or, à ce jour, ce décret n'a toujours pas été publié. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour accélérer la publication de ce texte.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131548

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2661

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)